

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 DÉCEMBRE 2015

Nos réf : HB/DB/MCR

Présents : TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, LIPSKI Jean-Pierre, NOIROT Catherine, SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique, GLAB Grégory, MÉRAUX Jocelyne, MAKSOUH Mourad, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre.

Excusés : LALLAOUA Nora a donné procuration à DELMARRE Véronique,
GORGULU Alpay a donné procuration à JELIC Céline,
PLANÇON Aurélie a donné procuration à MORANDINI-HENRICI Séverine,
GROSJEAN Aline (arrivée à 20h15) a donné procuration à TRAVERSIER Agnès,
MORASCHETTI Elisabeth a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre.

Madame Agnès TRAVERSIER, Maire :

- ouvre la séance ;
- dresse l'état des présences ;
- **Monsieur Grégoire SEGAUD** est nommé secrétaire de séance ;
- constate le quorum.

Le compte-rendu du 17 septembre 2015 n'appelle aucune observation.

Les membres signent le registre.

Ordre du jour :

I – Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

– rapporteur Agnès TRAVERSIER ↻

Madame le Maire expose :

« La loi n°2015-991 dite loi NOTRe porte sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Monsieur le Préfet du Doubs a présenté aux membres de la CDCI le 14 octobre 2015 une proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI). Celui-ci doit être soumis à tous les Conseils Municipaux et aux Conseils Communautaires des communes et des EPCI compris dans le projet de périmètre (article 35 de la loi 2015-991 du 7 août 2015) et ce, avant le 22 décembre 2015.

Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par Monsieur le Préfet propose une fusion de PMA et des Communautés de Communes de la Vallée du Rupt (à l'exception de la commune d'Arcey), des Trois Cantons, du Pays de Pont de Roide et des Balcons du Lomont.

Il est à préciser que la loi NOTRe n'impose pas à la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard d'évoluer. En effet, avec 117 015 habitants, la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard se situe au-dessus du seuil fatidique des 15 000 habitants. »

Madame le Maire rappelle le principe de libre administration des collectivités consacré dans la Constitution. Dans les conditions prévues par la loi, ces collectivités s'administrent librement par des Conseils élus et disposent d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences. En vertu de ce principe, et des conditions figurant dans la loi NOTRe, à savoir une continuité territoriale et un seuil fatidique fixé à 15 000 habitants, les Conseils Municipaux ont la faculté de décider de leur appartenance à un nouvel EPCI en respectant les principes sus indiqués.

De plus, l'évolution des finances des EPCI nouvellement constitués est incertaine. Est tout aussi incertaine leur capacité à assurer équitablement tous les services à la population dans le cadre d'un territoire agrandi et non homogène.

Par ailleurs, se posera le problème de la représentativité des communes membres au sein de l'EPCI. En effet, les grosses communes voient leur nombre de représentants augmenter au détriment des communes moyennes dont la représentativité s'avèrera identique à celle des toutes petites communes.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition de SDCI du Doubs présenté par Monsieur le Préfet du Doubs.

Pierre CLAUDON : « C'est de toute façon le Préfet qui décide »

Agnès TRAVERSIER : « On peut encore faire des propositions mais le schéma final sera établi par le Préfet s'il n'y a pas d'entente »

Pierre CLAUDON : « Le but est de mutualiser pour faire des économies »

Agnès TRAVERSIER : « Le but en effet est de grouper les Communautés pour en faire de plus grosses. Faire de même avec les Communes. Ça sera la mort des petites Communes. La territorialité est définie mais il y a encore de grosses interrogations. Aucune étude d'impact n'a été faite »

Jean-Pierre LIPSKI : « La date limite est mars 2016 ? »

Agnès TRAVERSIER : « Oui, pour une mise en place au 1^{er} janvier 2017 »

Le Conseil Municipal, par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS se prononce DÉFAVORABLE à la proposition de SDCI du Doubs présenté par Monsieur le Préfet du Doubs.

PERSONNEL

Renouvellement Contrat à Durée Déterminée :

▶ 1 adjoint administratif 2e classe au Service Mairie du 01/10/2015 au 31/12/2015 en remplacement d'un agent en Congé Longue Maladie.

Arrêts de travail en cours :

- Accident du travail :

▶ 1 ATSEM du Service Multi-accueil.

- Maladies :

▶ 1 adjoint technique 2e classe Pôle "Enfance/Jeunesse/Bâtiments" : le Comité Médical a émis un avis favorable pour la prolongation de l'arrêt maladie supérieur à 6 mois à compter du 13/11/2015.

▶ 1 adjoint technique 2e classe Service Ateliers municipaux : le Comité Médical a émis un avis favorable pour son arrêt maladie supérieur à 6 mois à compter du 17/09/2015.

- Disponibilités pour raison de santé :

▶ 1 adjoint technique 2e classe Pôle "Enfance/Jeunesse/Bâtiments" : le Comité Médical a donné un avis favorable au renouvellement de la disponibilité du 01/11/2015 au 30/04/2016.

- Disponibilités pour raisons personnelles:

▶ 3 adjoints techniques du service Ateliers municipaux.

- Congé Longue Maladie :

▶ 1 adjoint d'animation Pôle "Enfance/Jeunesse/Bâtiments" en Congé longue maladie depuis le 30/06/2014. Le Comité Médical a donné un avis favorable au renouvellement pour une période de 6 mois, du 30/12/2015 au 29/06/2016.

Avancements de grade 2016 : Une personne par pôle a été choisie. La Commission "Finances-Administration générale-Gestion du patrimoine" ainsi que le Comité Technique lors de sa séance du 02/12/2015 ont émis un avis favorable. Celui de la Commission Administrative Paritaire auprès du Centre de Gestion est attendu.

SUPPRESSIONS DE POSTES	CREATIONS DE POSTES	OBSERVATIONS
Adjoint Technique 2e classe	Adjoint Technique 1e classe	Avancement de grade - retraite prévue en 2016
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Principal	Avancement de grade
Éducateur de Jeunes Enfants	Éducateur de Jeunes Enfants Principal	Avancement de grade
Rédacteur	Rédacteur Principal 2e classe	Avancement de grade

Avis du Conseil Municipal : 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

FINANCES - Situation au 30/11/2015

Trésorerie : + 30 790.34 € (sans ligne de trésorerie)

Comparaison Budget/réalisé :

- Budget Commune :

Dépenses fonctionnement : 85.1 %

Recettes fonctionnement : 97.4 %

Dépenses investissement : 85.7 %

Recettes investissement : 33.4 %

- Budget 13 logements :

Dépenses fonctionnement : 62.3 %

Recettes fonctionnement : 95 %

Dépenses investissement : 85 %

Recettes investissement : 22.5 %

- Budget Bois :

Dépenses fonctionnement : 51.4 %

Recettes fonctionnement : 57 %

Dépenses investissement : 75.1 %

Recettes investissement : 14.9 %

- **Budget Bâtiments locatifs :**

Dépenses fonctionnement : 80.3 %

Recettes fonctionnement : 78.4 %

Dépenses investissement : 100 %

Recettes investissement : 0 % (néant)

Décisions modificatives :

- pour information :

	Désignation	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Commune	Dépense 020 : dépenses imprévues investissement		570.00 €
	Dépense 165 : dépôts et cautionnements	570.00 €	
	Dépense 022 : dépenses imprévues fonctionnement		2 406.00 €
	Dépense 6521 - déficit budget annexe "bâtiments locatifs"	2 406.00 €	

- divers virements de crédits :

	Désignation	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Commune	Dépense 6247- transports collectifs	1 716.00 €	
	Dépense 6288- autres services extérieurs		1 716.00 €
	Dépense 2041582- Bâtiments et installations	36 320.00 €	
	Dépense 238 - avance sur commande d'immobilisations corporelles	38 900.00 €	
	Dépense - 2315 - immobilisations en cours installation technique		75 220.00 €
	Dépense 2151- Réseaux de voirie	1 000.00 €	
	Recette 1328 - Subventions équipement non transférables	1 000.00 €	
	13 logements	Dépense 165 : dépôts et cautionnements	230.00 €
Recette 165 : dépôts et cautionnements		230.00 €	
Bâtiments locatifs	Dépense 60628 : Autres fournitures non stockées	149.00 €	
	Dépense 60632 : Fournitures de petit équipement	482.00 €	
	Dépense 61522 : Entretien de bâtiments	719.00 €	
	Dépense 61523 : Entretien de voies et réseaux	270.00 €	
	Dépense 61558 : Entretien autres biens mobiliers	642.00 €	
	Dépense 616 : Primes d'assurances	144.00 €	
	Recette 7552 : Prise en charge budget annexe "bâtiments locatifs"	2 406.00 €	

Avis du Conseil Municipal : 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

DIVERS

Travaux :

- École Claire Radreau Bel-Air 2 : les travaux sont terminés. La subvention de Pays Montbéliard Agglomération est en cours. Nous attendons celle du Département en 2016.

- Rue de la Mairie : 60 % de l'estimation financière ont été payés au SYDED.

- 13 logements Centre : HDL notre Maître d'Œuvre en charge des demandes de soldes de subventions (143 418.00 €) nous explique que notre dossier est compliqué d'où un retard important dans les versements.

Pierre CLAUDON : « Pourquoi compliqué ? »

Agnès TRAVERSIER : « On n'a pas eu d'explication mais on ne manque pas de les relancer régulièrement »

Participations de Pays Montbéliard Agglomération :

- **Contrat Intercommunal Urbain de Cohésion Sociale** : À percevoir 45 000.00 € d'où une perte de 12 00000 € par rapport à ce qui était prévu au Budget Primitif car Bavans n'est plus considérée comme "quartier prioritaire" mais "quartier de veille".
- **Dotation de Solidarité Communautaire** : le versement de 70 767.00 € est en cours.

Participation de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse :

Les acomptes 2015 normalement versés durant cette année le seront en 2016. Cela représente la somme de 123 930.00 €.

Réaménagement des prêts suite à la baisse importante des taux d'intérêts :

Les contrats prévoient le paiement d'indemnités correspondantes à 10 % du capital restant dû. Pour chaque prêt étudié, la Commune n'en obtiendra aucun avantage financier.

Admissions en non valeur :

Madame la Trésorière nous a fait parvenir une liste des titres de recettes afférents aux exercices 2012 à 2015 dont elle n'a pas pu réaliser le recouvrement. Le montant de ces titres irrécouvrables s'élève à 525.74 € pour le budget Commune (32 pièces) et 1.75 € pour le budget "Bâtiments locatifs" (1 pièce). Ces créances seront imputées sur l'article 6541 " Créances admises en non valeur". L'admission en non valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où les débiteurs reviendraient à meilleure fortune.

Avis du Conseil Municipal : 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

Revalorisation des loyers :

Afin de simplifier les tâches pour le service comptabilité et la trésorerie, il est proposé de réviser tous les loyers au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'Indice de Révision des Loyers connu au 01/01/N. Un avenant aux baux sera établi. La prochaine revalorisation des loyers n'interviendrait qu'au 01.01.2017.

Avis du Conseil Municipal : 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

Remboursement des frais de nettoyage des points R :

Compte tenu du nombre d'interventions des services techniques pour le nettoyage des points R et afin de simplifier la procédure pour le remboursement de ces frais par les auteurs des dépôts hors conteneur, il est proposé de fixer forfaitairement à 100 € le montant de remboursement d'une intervention de nettoyage.

Agnès TRAVERSIER : « Les agents interviennent deux jours par semaine et de façon ponctuelle le reste de la semaine, de plus en plus fréquemment. Le produit des amendes ne nous revient pas ! »

Jean-Claude GIRARD : « D'autant plus que le PV n'est que de 35 € »

Pierre CLAUDON : « C'est moins dissuasif »

Avis du Conseil Municipal : 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

→ COMMISSION « JEUNESSE – VIE SCOLAIRE »

Séance du 23 novembre 2015 – rapporteur David GRISEY ↗

Organisation périscolaire/restauration scolaire Dolto

Suite à la fermeture de la 6^{ème} classe à la rentrée, les enseignantes ont demandé de pouvoir rapprocher la salle de motricité du côté des "grands". Après concertation avec les enseignantes et l'équipe du pôle enfance, il a été décidé de laisser aux enseignantes la classe vacante pour la motricité. Le périscolaire a été déplacé dans l'ancienne salle de motricité (derrière le patio) : la salle est spacieuse, à l'entrée du bâtiment, cela évite également les allées et venues dans le couloir après les TAP (facilité pour le ménage).

Réflexion sur le budget sorties scolaires

Projets des écoles faisant l'objet d'une demande de subvention à ce jour :

École Françoise Dolto :

- Grandes Sections : classe piscine à Mouthe : 16 470 € (305 €/enfant, 54 enfants)

École Claire Radreau :

- CP : domaine de la musique et expression corporelle : coût total du projet : 1 346 €
- CP : domaine de la lecture et des sciences : coût total du projet : 764 €
- CE1 : pas de projet en cours : budgétise un projet de 1 000 €
- CE2 : journée escalade et course d'orientation à Pierrefontaine les Varans : coût total du projet : environ 2 000 €
- CM1 : projet voile à Brognard : coût total du projet : 1 240 €

Une réflexion est menée sur ces projets : participation en fonction de l'attrait du projet, équité entre les écoles Française Dolto et Claire Radreau, allouer une somme par enfant (par école ou par enfant concerné par une sortie)... La Commission attend d'avoir l'ensemble des projets pour se positionner.

Divers

- Conseil du Multi-accueil du 17 novembre 2015 (en attente du compte rendu).
- Accueil nouvelles enseignantes le 19 novembre 2015.
- « La santé, parlons-en » : dans le cadre du PRE, des stands santé seront dans les écoles → le 03 décembre 2015 à l'école Dolto, autres dates à définir. Objectif : prévention des problèmes de santé, soutien à la parentalité et faire le lien entre les familles, l'école et les partenaires.
- Conseil de restauration le 07 décembre 2015.
- Réunion Comité de pilotage PEDT le 15 décembre 2015.
- Conseil d'école maternelle Française Dolto le 02 novembre 2015.
- Conseil d'école élémentaire Claire Radreau le 06 novembre 2015.

Sophie RADREAU : « Il m'a été rapporté par une maman qu'un problème est survenu lors des TAP : un animateur a été violent avec un enfant. J'aurais aimé avoir votre avis sur la question »

David GRISEY : « L'enfant en question est déjà connu pour des faits de violence et insultes envers ses camarades. L'animateur a séparé deux enfants qui se battaient. L'un des enfants a accusé l'animateur de l'avoir giflé mais personne aux alentours n'a pu confirmer cet acte. C'est donc la parole de l'enfant contre celle de l'animateur. Ce problème a été évoqué lors du dernier Conseil de Restauration le 07 décembre. Le règlement intérieur sera revu afin d'inclure une hiérarchisation des sanctions en fonction des faits »

Sophie RADREAU : « La maman reproche qu'elle a été mal reçue »

Agnès TRAVERSIER : « Les parents en arrivant étaient déjà très énervés. Nous avons essayé de mettre en place une conciliation mais chaque partie campe sur ses positions. C'est difficile de se positionner car chacun a sa version. Qui a tort qui a raison, n'étant pas là ... »

David GRISEY : « On a proposé aux parents de changer l'enfant de groupe afin qu'il ne soit plus en contact avec l'animateur mais les parents ont préféré retirer l'enfant des TAP de façon temporaire »

Par ailleurs, **Sophie RADREAU** apporte une information à transmettre aux institutrices de maternelle : « Pour affilier l'école à l'USEP, il faut créer une Association spécifique. Il sera nécessaire d'apporter des modifications profondes au règlement intérieur de l'Association "123 POPCORN" et opérer des transferts de fonds difficiles à justifier au niveau de la Trésorerie. On ne l'a pas encore fait. Les institutrices devront s'organiser »

De même, **Agnès TRAVERSIER** fait état d'un courrier de l'Éducation Nationale qui signale une recrudescence des violences dans les écoles donc vigilance autant en primaire qu'en maternelle. Ce message a été transmis à toutes les personnes en rapport avec les enfants.

Quant à **David GRISEY**, il précise que la participation à l'ADEC se fera une année sur deux.

PROCÈS VERBAL DU 1 ^{ER} CONSEIL D'ÉCOLE DE LA MATERNELLE DOLTO LUNDI 02 NOVEMBRE 2015 À 17H30

1-Effectifs, organisation des classes, présentation des enseignantes

Fermeture définitive de la 6^{ème} classe après comptage des élèves à la rentrée. Les effectifs pour le maintien de la 6^{ème} classe étaient loin du nombre demandé.

Réflexion à mener pour l'intégration des tout-petits dans les années à venir.

Effectifs à la rentrée 2015 : 127 élèves

25 PS classe de Mme VOLLMAR

13 PS + 11 MS classe de Mme PASQUET

25 MS classe de Mme GÉRARD

26 GS classe de Mme EMONIN

27 GS classe de Mme GOURLOT

Pour la rentrée 2016, 51 PS prévus et 53 GS qui partent : ce qui ferait un effectif de 125 élèves.

Mme BOUDOUKARA complète Mme GOURLOT le mardi pour son temps de décharge de direction, Mme GÉRARD le jeudi et Mme VOLLMAR le vendredi. Elle les complète également chacune 1 mercredi sur 4.

Les PS ont un temps de sieste de 13h25 à 15h. Les MS ont un temps de repos de 13h25 à 14h15.

Pendant ces temps de repos, Mme VOLLMAR et Mme GÉRARD prennent chacune une partie de chaque classe de GS en décloisonnement. Mme VOLLMAR prend également une partie de la classe de Mme GÉRARD en décloisonnement de 14h15 à 15h.

1bis-Résultats des élections des représentants des parents d'élèves du 09 octobre

Sur 229 inscrits, il y a 66 votants, dont bulletins nuls ou blancs. Taux de participation de 28.82%.

2- Organisation du temps de travail des ATSEM

Suite à la suppression de la 6^{ème} classe, un poste d'ATSEM a été supprimé. Il restait donc 3 ATSEM pour 5 classes. Sachant que 2 ATSEM sont rattachées à temps complet aux classes de PS et PS/MS, il restait donc une

seule ATSEM à se partager sur les 3 classes de MS et GS. Les enseignantes ont demandé en mairie d'avoir une personne supplémentaire face à l'absence d'ATSEM lors des ateliers. Une personne vient donc en supplément les lundis, mardis, jeudis et vendredis matins de 8h25 à 10h30.

Les enseignantes souhaiteraient qu'il y ait plus de temps de présence d'une 4^{ème} ATSEM, car il manque énormément de temps pour les préparations du travail en classe et pour le ménage. En effet, les ATSEM se retrouvent à 3 pour faire le ménage le soir après les TAP (qu'elles doivent aussi gérer) au lieu de 4, comme l'année précédente. L'état de propreté des locaux s'en est fait ressentir.

Demande d'une ATSEM supplémentaire les après-midis et le mercredi matin, ainsi que d'une personne supplémentaire pour le ménage du soir.

Les représentants de la Municipalité ne peuvent pas répondre pour le moment aux besoins des enseignantes en personnel supplémentaire, car il n'y a pas de personnel disponible actuellement (problèmes de remplacement de nombreux employés municipaux en arrêt maladie).

3-Nouveau règlement départemental et règlement intérieur

Lecture du nouveau règlement départemental : laïcité, neutralité et respect des personnes mis en avant dans ce nouveau règlement.

Les droits et obligations ainsi que les encouragements et réprimandes doivent apparaître dans le règlement de l'école.

Les enseignantes prévoient la modification du règlement intérieur et le proposeront au prochain Conseil d'école.

4-Projet d'école 2009/2015

En stand by car « nouveau programme » à travailler.

5-Le nouveau programme de l'école maternelle

Présentation du nouveau programme : grands points abordés.

La GS fait partie du cycle 1.

Il y a 5 grands domaines d'apprentissage :

Domaine 1 : Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions - Domaine 2 : Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique - Domaine 3 : Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques - Domaine 4 : Construire les premiers outils pour structurer sa pensée - Domaine 5 : Explorer le monde.

6-Coopérative scolaire

Problème en début d'année car les subventions de la mairie n'avaient pas été versées : le solde du compte était alors négatif. Problème réglé rapidement début septembre.

Le solde du compte fin septembre : 2 939,86 €.

7-PPMS

Le PPMS a été mis à jour mais la directrice met en avant un problème avec le lieu de mise en sûreté pour les classes de PS et PS/MS en cas d'inondation : en effet les élèves de ces 2 classes doivent être cOffice National des Forêtsinés dans une pièce qui se trouve au rez-de-chaussée, alors que les 3 autres classes sont cOffice National des Forêtsinées sur les mezzanines (donc en hauteur). De même, dans les PPMS précédents, il n'y a pas d'organisation donnée pour mettre en sécurité les enfants en cas de séisme.

Monsieur GRISEY va se renseigner rapidement auprès de la Commission de Sécurité afin de régler ces problèmes de sécurité.

8-Travaux et matériel demandés

Suite à la demande de parents, les enseignantes ont ouvert les portes vitrées du couloir MS/GS au moment des sorties, afin de permettre un accès plus facile aux classes. L'ouverture de ces portes au moment des entrées ne se fera pas car l'accueil des enfants étant plus long que leur sortie, il y aurait trop de perte de chaleur du bâtiment. La barrière qui doit être mise en place aux horaires de sortie pour éviter aux parents de passer par le côté « Unité de vie » est trop lourde et les enseignantes demandent à nouveau la mise en place d'une chaînette qui s'accrocherait facilement et qu'une ATSEM pourrait mettre seulement aux moments des sorties.

Dans la cour : demande de traçage au sol d'une ligne au sol ou mise en place d'une chaînette pour couper la cour en 2. Le traçage au sol est privilégié pour des raisons de sécurité. Les enseignantes interrogent la Municipalité sur l'achat de jeux pour la cour, ainsi que l'achat d'un vidéoprojecteur, dont il était question lors des Conseils d'école précédents et demandent l'achat d'une nouvelle relieuse électrique.

Une réunion est prévue avant fin novembre entre Monsieur GRISEY et les enseignantes afin de voir quel matériel peut être commandé.

9- Projets des enseignantes

- Fête du goût : mardi 13 octobre, l'école entière est allée à la salle polyvalente dans le cadre de la semaine du goût, afin de déguster les mets délicieux préparés par les enfants le lundi précédent. Thème : les fruits.

Problème du gaspillage souligné par un parent : les enfants avaient trop de mets à goûter dans leur assiette. Proposition de leur donner met par met.

- Spectacle de planète Mômes : « Julien et les copains du monde » mardi 03 novembre : le mardi matin, présentation du spectacle sur les enfants du monde. Projet pour l'école : présentation d'un spectacle en fin d'année avec pour thème : les continents.

- Fête du jeu : organisée par la MPT le mercredi 18 novembre. Les 5 classes y participeront.

- Sécurité routière : 2 matinées sont prévues avec l'agent municipal : présentation d'un film, consignes de sécurité.

Mardi 10 novembre pour les 2 GS

Mardi 17 novembre pour les MS

- Classe découverte pour les classes de GS à Mouthe : les enseignantes des classes de GS souhaiteraient emmener leurs élèves en classe piscine à Mouthe au mois de juin. Pour le moment, il y a 7 parents (pour les 53 élèves) qui refusent que leur enfant parte. Les enseignantes prévoient une nouvelle réunion avant fin novembre afin d'expliquer leur projet et de convaincre les récalcitrants, pour que les 2 classes puissent effectivement partir.

La Municipalité pourra donner en début d'année 2016 le montant de la participation à cette classe découverte.

- Sortie Damassine pour toute l'école pour travailler sur les abeilles : toutes les classes se sont inscrites à cette sortie organisée par PMA. Pas de nouvelle pour le moment.

- Projet pédagogique sur « prévention et tri des déchets » avec la classe de GS de Mme GOURLOT : organisé par PMA. Soit 2 matinées, soit 3 après-midis. Tri des déchets à mettre en place dans la classe.

- USEP : l'Association 1 2 3 Pop corn accepte d'affilier l'école à l'USEP. Une participation sera alors demandée aux parents.

- Le Téléthon : participation de l'école au Téléthon le vendredi 04 décembre à 18h, sur la base du volontariat des enfants et des enseignantes. Présentation de chants.

- Spectacle de Noël : chants de Noël présentés le vendredi 11 décembre à la salle polyvalente suivis d'un repas organisé par l'Association 1 2 3 Pop corn.

- PRE : Organisation d'un stand parents-santé dans les 2 écoles de Bavans. Le stand sera mis en place le jeudi 03 décembre à la maternelle.

- Mercredi jeux de société pour les 2 classes de GS : chaque trimestre, les 2 classes de GS participeront à un cycle jeux de société le mercredi matin. Les parents sont conviés pour prendre en charge 1 groupe. 11 groupes sont formés en mélangeant les élèves des 2 classes. Les enseignantes remercient les parents qui se sont mobilisés pour s'occuper d'un groupe.

10-Questions écrites des parents

Pas de questions.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE RADREAU – CHAMPERRIET

25550 BAVANS

Compte-rendu du Conseil d'École

Vendredi 06 novembre 2015

1-Élections des parents d'élèves

Présentation des résultats et noms des parents élus :

- ✓ 12 parents élus (3 absents excusés au Conseil de ce jour).
- ✓ 372 inscrits.
- ✓ 93 votants.
- ✓ 9 bulletins blancs/nuls.
- ✓ 84 suffrages exprimés.
- ✓ Taux de participation : 25 %.

2-Nouveaux enseignants

La Municipalité organise un pot d'accueil des nouveaux enseignants le jeudi 19 novembre 2015 à 17H30 en mairie.

3-Effectifs

Au 06 novembre 2015, l'effectif est de 237 élèves inscrits.

4-Organisation des APC

CP et CM1 : lundi

CE2 : jeudi

Pour les autres classes : mardi - jeudi

5-Cours ELCO

Les cours d'Arabe : à Sainte Suzanne le mardi de 16H30 à 18H30.

Les cours de Turc : à Voujeaucourt le jeudi de 16H30 à 18H00.

Les cours de Serbe : à Etupes le mercredi de 14 H00 à 15H30.

6-Projets pédagogiques

- CP :

①Domaine de la musique et expression corporelle

- Budget de 1346 €.

- Inscription aux spectacles MOLOCO, GRANIT, LA ROSELIERE.

- Les spectacles débutent en janvier.

- Au GRANIT : ateliers « Musique au service du corps » danse contemporaine et expression corporelle.

- Au Conservatoire : présentation des instruments de musique.

②Domaine de la lecture et des sciences

- Budget de 764 €.

- Visite du Parc des Loutres en Alsace. Projet qui avait très bien fonctionné l'an passé.

- Demande de subvention à l'Association 123 Pop corn.

- **CE1 :**

- Budget de 1 000 €.
- Pas de projet en cours mais réfléchir à un projet autour de l'expression corporelle.

- **CE2 :**

① 2 spectacles au théâtre avec l'Arc :

- Inuk (le 05 février 2016),
- Ici et Ailleurs (mars 2016).

② Journées d'activités escalade et course d'orientation à Pierrefontaine les Varans

- Budget environ 2 000 €.

③ Livre Élu

- Une dizaine de livres communs à tout le Doubs, doivent être lus sur une période de 2 mois.
- Élire un livre préféré et faire une production, écrite, plastique, artistique, etc.

- **CM1 :**

① Inscription pour un projet voile à Brognard courant mai-juin 2016

- 1 séance piscine de préparation suivie de 4 séances de voile sur la base nautique de Brognard.

② Randonnées

- 3 ou 4 randonnées avec l'association « Randonnée Bavanaise » au départ de l'école.
- Première sortie prévue le 29 mars 2016 avec l'Atelier du Patrimoine.

③ CM1 Mme PETREQUIN

- Projet vitraux, en lien avec les programmes d'histoire - Moyen Âge.
- Visite des vitraux à Audincourt, début février 2016 avec l'Atelier du Patrimoine.

④ CM1 Mme PETREQUIN et CM2 Mme BRIAND

- Inscription pour un spectacle à l'Arche.

- **CM2 :**

① CM2 Mme BRENET et Mme GUYON

- Projet autour du Livre Élu.

② CM2 Mme BRIAND

- Projet théâtre.

7-Vacances scolaires

Nous avons changé de zone et sommes passés dans la zone A.

8-Enseignantes à temps partiel

- Mme MAUBERT : 75 %
- Mme COULON : 75 %
- Mme THOMAS : 50 %
- Mme REVIRIOT : 50 %

9-Association 123 Pop corn

- Vente de fromage, saucisses : environ 1 900 € de bénéfice réalisé.
- Ventes prévues : chocolats et sapins. Date de livraison des sapins proposée le mercredi 02 décembre 2015 à 11H45 sous le préau de Radreau 1.
- Vente de Goumois.

Concernant les ventes de fromages, des familles ne sont pas venues retirer les colis.

L'association demandera donc les numéros de téléphone des familles.

10-Projet d'école

En attente du projet académique Bourgogne Franche-Comté.

Nous n'en savons pas plus excepté le nombre. Le nouveau projet d'école aura 15 pages.

PEDT : Projet Éducatif de Territoire le 15/12/2015 à 17H30.

11-Rentrée 2016

Redéfinition des cycles, socles pour la rentrée 2016.

Nouveaux cycles :

- Cycle 2 : CP-CE1-CE2
- Cycle 3 : CM1-CM2-6^{ème}

12-Charte de la Laïcité

Elle sera bientôt transmise à l'école.

Elle sera transmise à chaque famille afin qu'elle la signe. Elle doit également être ajoutée au règlement intérieur.

13-Exercice de l'autorité parentale

L'exercice de l'autorité parentale en milieu scolaire est disponible sur le site EDUSCOL (dispositif d'aide aux familles).

14-Contrat C.A.E.

Mme Séverine FLECHON a intégré l'école le 02 novembre 2015 comme aide administrative et aide aux enseignantes.

Elle est présente le :

- lundi 8H-11H45 / 13H45-15H45
- Mardi 9H-11H45 / 13H45-15H45

- Jeudi 9H-11H45 / 13H45-15H45
- Vendredi 8H-11H45 / 13H45-15H45

15-Travaux

- Récupérer une protection de but pour Radreau 1 et en mettre à ceux de Radreau 2
- Marquage au sol : Radreau 2 demande des marelles, piste de course.
- CLIS : demande de travaux pour : - volet
 - armoire
 - porte-manteaux

16-Questions des parents et des enseignants

- Les classes Radreau 2 sont bien rénovées, mais il reste encore quelques travaux et aménagements à faire (exemple : bibliothèque, préau...).
- Informatique : M. LABRUDE passera dans 15 jours.
- Psychologue scolaire : elle a un téléphone avec son propre numéro.
Le 09 66 13 05 01 correspond à une ligne pour Radreau 1.
- Goûter : à définir lors de la rédaction du prochain règlement intérieur.
- Demande d'installation d'une sonnette : visiophone au portail Radreau 1.
- Il est souligné que les enfants arrivent très souvent en retard.
- A partir du lundi 09 novembre 2015, la rue de l'école sera à sens unique.
- Le problème de parking se pose ainsi que le problème des enfants qui traversent un peu partout :
 - une information sera publiée dans « Bavans Infos » ;
 - le policier municipal fera de l'information et de la prévention dans les classes.
- Un exercice d'évacuation incendie est programmé très prochainement.
- Le PPMS sera présenté au prochain Conseil d'école.
- A l'ordre du jour du prochain Conseil d'école :
 - règlement intérieur
 - PPMS
 - portail/sonnette, visiophone.
- Autorisation de M. GRISEY pour sortir par la petite porte en haut à Radreau 2.
- Pharmacie.
- Photocopies : 245 000 copies en 1 année scolaire ce qui fait une moyennes de 8/9 photocopies par élève.

17-ASC Bel air

- Subvention Mairie
- 123 POPCORN 2 000 €
- Photo 1 209 €
- Solde : 1 392 €

Remerciements au personnel de la Mairie, pour avoir installé les bancs et tables pour le Conseil d'école.

→ COMMISSION « CULTURE – ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE »

séances des 24 septembre et 29 octobre 2015

– rapporteur Céline JELIC ☞

- L'afflux de courriers reçus en mairie à l'adresse des Associations étant trop important, il est demandé aux diverses Associations :
 - de le faire transférer aux présidents, voire trésoriers...
 - ou de venir le chercher en mairie (en amont il est possible de téléphoner pour savoir s'il y a du courrier à récupérer ; il est rappelé que la mairie est ouverte le samedi matin de 10h00 à 11h30).
- Pour information, il est rappelé qu'il existe un règlement relatif aux locations des salles des Sociétés et polyvalente, sur lequel sont stipulées les modalités d'annulation des salles. Cela permet pour la Commune de rentabiliser au mieux ses équipements.
- L'opération brioches s'est déroulée le mercredi 07 octobre 2015 (rendez-vous à 16h30 au CCAS). Menée par l'ADAPEI, cette opération permet à de nombreuses actions de voir le jour dans notre région (extension de structures spécialisées, acquisition d'équipements pour les établissements, financement d'activités de loisirs, de vacances, ...) en réponse à des besoins directement utiles aux personnes déficientes intellectuelles.

Conventions de mise à disposition de locaux et/ou d'équipements sportifs municipaux

Afin de régulariser les responsabilités, il est proposé à chaque Association utilisant des locaux et/ou des équipements sportifs municipaux de signer une convention avec la Commune.

Deux conventions sont présentées : l'une relative aux diverses Associations de la commune, l'autre concernant les activités FAURECIA, qui, pour la plupart étaient pratiquées sans l'aval du CE FAURECIA, en l'occurrence sans assurance.

Règlement général d'utilisation des installations sportives

Ce document a été approuvé par la Commission du 29 octobre 2015.

Point sur le Salon du cadeau

Conformément à ce qui a été décidé, l'attribution des places s'est faite ainsi :

- priorité aux habitants de Bavans et aux artisans ayant accepté d'être à l'extérieur l'an dernier,
- priorité à ceux qui n'ont pu exposer à l'extérieur pour cause de « matériel délicat ».

Les places restantes ont été réparties en fonction des matériels demandés et des objets fabriqués.

En conclusion, sur 32 demandes reçues, 24 ont été retenues, 7 refusées dont notamment une habitante de Bavans, laquelle souhaitait vendre des "Tupperware". Il est rappelé que la Commission a refusé l'an dernier une demande du même type : "Vente de sacs à main", ces ventes sont qualifiées de non conformes à l'esprit artisanal du salon.

Agnès TRAVERSIER : « Je vous informe que la salle omnisports est fermée suite à une fuite de gaz. La Société DALKIA effectue les réparations nécessaires et nous fournira un certificat de conformité qui sera transmis à GRDF pour la remise en gaz. Normalement la salle sera à nouveau accessible mercredi. Toutes les associations ont été prévenues. »

**→ COMMISSION « ENVIRONNEMENT – DÉVELOPPEMENT DURABLE – COMMUNICATION »
séance du 28 septembre 2015**

– rapporteur Bernard DURY 🐉

Environnement

Positionnement de poubelles supplémentaires en bois

Après inventaire de l'ensemble des poubelles disponibles sur la commune, la Commission souhaite positionner de nouvelles poubelles pour améliorer la propreté de certains quartiers.

La demande est de positionner 8 nouvelles poubelles dans les quartiers suivants :

- Aire de pique-nique derrière le stade,
- Place Centrale,
- Carrefour en bas de la rue des Carrières,
- Rue des Vergers (aire de jeu en gazon),
- Rue de l'Étoile (à déplacer),
- Parking école Claire Radreau,
- Parking derrière la Chapelle près de l'entrée de l'école Françoise Dolto,
- A l'extrémité de la voie verte côté des Établissements BASSENNE,
- Place des Egreyottes.

Mise en place de bancs et tables en bois

- Réfection à prévoir de la table derrière le stade,
- Une table avec banc intégré sur l'aire de jeu rue des Vergers,
- Table du Mont-Bart à rénover,
- Banc dans cimetière (1 banc existe à l'extérieur),
- Banc route de Présentevillers,
- Banc à la crèche à rénover.

Chauffage

- Chauffage par chaudière : demande de devis pour équiper de vannes thermostatiques limitées en température (valeur à définir) partout où cela est possible.
- Réfection de la salle des Sociétés : privilégier un chauffage au gaz plus économe que l'électricité – de plus, ce type d'énergie nous permet d'accéder à des coûts d'isolation très faibles (taxe carbone).
- Suivi de la consommation des bâtiments qui ont changé d'affectation (Champerriet, Bel-Air).

Fourniture de gaz pour 2016 - (pour information)

Dans le cadre du groupement d'achat de gaz mené par PMA pour les 26 communes adhérentes, le fournisseur retenu pour 2016 est EDF. Le gain est de l'ordre de 8%.

Le tableau ci-dessous détaille l'offre EDF pour 2016 par rapport à celle d'ENI pour 2015. Les valeurs de consommation indiquées sont des **estimations** permettant de faire la comparaison entre les deux fournisseurs.

Comparatif des offres de fourniture de gaz naturel pour la commune de Bavans :

SITE	Conso. 2014 (MWh)	Prestations	Offre ENI Année 2015		Offre EDF Année 2016		Évolutions
			Coût unitaire	Total TTC	Coût unitaire	Total TTC	
POLE EDUCATIF DOLTO	398	Abonnement (€ HT/an)	5 276,66 €	22 116 €	2 442,24 €	18 764 €	-15%
		CTA (€ HT/an)	201,80 €		180,20 €		
		Consommation (€ HT/MWh)	31,35 €		30,64 €		
SALLE DES FETES	266	Abonnement	746,33 €	12 548 €	1 792,56 €	12 616 €	1%
		CTA	35,53 €		31,73 €		
		Consommation	33,87 €		30,64 €		
SALLE OMNISPORTS	228	Abonnement	746,33 €	10 873 €	1 125,48 €	10 385 €	-4%
		CTA	35,53 €		31,73 €		
		Consommation	33,87 €		30,64 €		

BUREAU LA POSTE	94	Abonnement	746,33 €	4 967 €	539,52 €	4 381 €	-12%
		CTA	35,53 €		31,73 €		
		Consommation	33,87 €		30,64 €		
BIBLIOTHEQUE BEL AIR	94	Abonnement	746,33 €	4 967 €	754,08 €	4 607 €	-7%
		CTA	35,53 €		31,73 €		
		Consommation	33,87 €		30,64 €		
LA FERME	71	Abonnement	746,33 €	3 954 €	400,20 €	3 309 €	-16%
		CTA	35,53 €		31,73 €		
		Consommation	33,87 €		30,64 €		
MAIRIE	50	Abonnement	746,33 €	3 028 €	498,84 €	2 569 €	-15%
		CTA	35,53 €		31,73 €		
		Consommation	33,87 €		30,64 €		
ATELIERS MUNICIPAUX	189	Abonnement	746,33 €	9 154 €	1 032,60 €	8 720 €	-5%
		CTA	35,53 €		31,73 €		
		Consommation	33,87 €		30,64 €		
MAISON POUR TOUS	63	Abonnement	746,33 €	3 601 €	435,00 €	3 025 €	-16%
		CTA	35,53 €		31,73 €		
		Consommation	33,87 €		30,64 €		
GROUPE SCOLAIRE GYMNASSE BEL-AIR	219	Abonnement	746,33 €	10 476 €	922,32 €	9 809 €	-6%
		CTA)	35,53 €		31,73 €		
		Consommation	33,87 €		30,64 €		
CHAMPERRIET	150	Abonnement (€ HT/an)	746,33 €	7 435 €	1 003,56 €	7 121 €	-4%
		CTA (€ HT/an)	35,53 €		31,73 €		
		Consommation (€ HT/MWh)	33,87 €		30,64 €		
TOTAL	1 822		93 121 €		85 307 €		- 8%

Point R

- **Point R rue des Pins** - Problème de sécurité soulevé par PMA : le camion est positionné sur la route pour le chargement des containers contrairement aux règles de sécurité fixé par PMA (chargement hors route). La rue concernée (bretelle de descente du Mont-Bart pour rejoindre la rue des Pins) étant très peu utilisée, et vu la difficulté pour trouver une autre zone, nous n'envisageons pas de déplacer ce point R. Par contre, une réflexion est envisagée pour positionner une signalisation dans le sens descente de cette rue.

- **Point R Rue des Reines-claudes** : ce point a été positionné provisoirement dans cette rue – le délai accordé par Néolia arrive à son terme, une autre place est à trouver.

- **Point R enterré route de Présentevillers** : la commune de Bavans a déposé sa candidature à PMA pour la mise en place d'un point R enterré sur l'aire de retournement prévu pour 2016. Le financement et la pose sont assurés par PMA. Le terrassement sera à la charge de la commune.

Fleurissement

- Les choix de fleurs pour cette saison ont été appréciés pour leurs qualités ornementales et de tenue durant la période estivale.

- La Commission décide de reconduire ce fleurissement pour 2016.

- Le fleurissement des bacs en face de la maison de la presse est demandé ainsi qu'une amélioration de la propreté autour de la fontaine.

Zone à aménager en face du quartier de l'Émaillerie – avis sur proposition de PMA

- arbres à éloigner de la piste cyclable.

- motifs arrondis sur zone centrale nettement préférables à la version carrée.

Bernard DURY : « Les travaux seront réalisés par PMA sur les exercices 2016-2017 »

Agnès TRAVERSIER spécifie : « Les terrains appartiennent à Pays Montbéliard Agglomération et il lui revient de les aménager »

Illuminations

- Les 20 nouveaux motifs sélectionnés par la Commission en location sont commandés à la société BAZAUD Illuminations.

- Positionnement des autres motifs disponibles avec rubans à leds : place des Égreyottes, et entrée de Bavans.

Communication

Bavans Info

- Retour favorable sur l'évolution engagée pour l'édition de septembre/octobre.

- Enrichissement souhaité pour apporter plus d'informations sur la vie de notre commune comme de ses écoles, de ses associations..., avec parfois un portrait d'une personne remarquable de Bavans (avec son accord).

Critiques et remarques sur la première proposition du nouveau plan de Bavans

Les différents ajouts et remarques formulés par la Commission ont été transmis à la société COM'UNE qui nous assure la réalisation de ce plan, financée par les encarts publicitaires qui figureront sur cette carte.

Bernard DURY : « La revue annuelle sera distribuée en mars 2016 de même que le plan dépliant de la Commune financés par la publicité »

Agnès TRAVERSIER rappelle à l'opposition : « Pensez à rédiger et transmettre un article »

→ COMMISSION « URBANISME – TRAVAUX – FORÊT - CIMETIÈRE »

séance du 18 novembre 2015

– rapporteur Jean-Claude GIRARD ↻

Point sur les travaux

- Réfection rue des Carrières :

La consultation des entreprises a été lancée début octobre. Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre :

→ EUROVIA : 46 312,80 €

→ COLAS : 39 528,00 €

→ S.A. CLIMENT : 41 622,00 €

La Commission d'ouverture des plis s'est réunie le 23/10/2015 et a retenu l'offre de la Société COLAS, moins disante. Celle-ci a été avisée début novembre.

La programmation des travaux est inscrite pour la seconde quinzaine de novembre, durée prévisible des travaux : 4 à 5 jours. Ceux-ci consistent en : revêtement bi-couches, partie entre rue des Cerisiers et rue des Vergers ; enrobés entre rue des Vergers et croisement à proximité de l'intersection vers le chalet des Fruitières ; bi-couches de ce croisement au chemin conduisant à la cabane de chasse.

- Rue de la Mairie :

Les travaux de pose des gaines pour le passage des alimentations EDF et TEL, ainsi que des boîtiers de raccordement aux habitations, ont été réalisés par l'entreprise VIGILEC.

La pose des éclairages publics en façade des habitations riveraines ou sur mâts sera réalisée dès réception des lampadaires commandés par l'entreprise (prévision mi-décembre).

Ensuite devront être réalisés les travaux de raccordement aux égouts, sous contrôle de PMA, pour les propriétés non raccordées à ce jour sur cette rue.

Enfin, nous réaliserons le revêtement de la chaussée (février – mars 2016).

- Carrefour des Egreyottes et Cimetière :

La modification du carrefour est effective, de même que les places de stationnement et la matérialisation d'un trottoir longeant le cimetière.

La rue des Anémones est mise définitivement en sens unique.

Une demande de déplacement de la boîte postale rue du Carrosse sera adressée à la Poste.

Pierre CLAUDON : « Place des Egreyottes, les totems seront-ils enlevés ? »

Jean-Claude GIRARD : « La zone 20 est préservée, les passages piétons sont bien positionnés. Il n'y a que la circulation qui est modifiée par la création de "Cédez le passage" sur un nouveau carrefour giratoire »

Pierre CLAUDON : « Les mâts de panneaux de police ne sont pas conformes, ils ne respectent pas la garde au sol de 2.20 m (accessibilité) »

Jean-Claude GIRARD : « On fera le nécessaire pour mettre les panneaux aux normes "accessibilité" »

Pierre CLAUDON : « Entre les deux carrefours Egreyottes et cimetière sud, il faudra sécuriser les cheminements piétons »

Jean-Claude GIRARD : « Lorsqu'on réalisera des travaux, on en tiendra compte mais avec l'appui du Conseil Départemental du Doubs puisqu'on est sur la RD 391 »

Pierre CLAUDON : « De même, le long de la rue de la Vieille Vie (CD 391), entre la rue de l'Étoile et celle de la Mairie, il faudra tenir compte de la sécurité piétonne au niveau de l'étranglement »

Jean-Claude GIRARD : « Ce point sera étudié avec le Conseil Départemental du Doubs lors des prochains travaux. Je signale également que le Conseil Départemental a réparé la barrière située sur le mur de soutènement au niveau de la propriété GRIME. »

Affouage

- Les parcelles 6, 19 et 9 sont retenues pour l'affouage 2015/2016. Le marquage des lots sera réalisé fin novembre et début décembre.

Précision : désormais, les affouagistes devront payer leur lot au moment du tirage au sort en mairie, ce pour des raisons réglementaires relatives au travail ... dissimulé et aux responsabilités de la Commune.

Chaque affouagiste, au-delà d'un délai de 8 jours à compter du tirage au sort, ne pourra contester le volume du bois estimé ou les difficultés liées à son exploitation.

- Pour 2016, les coupes, sur proposition de l'O.N.F., concerneront les parcelles :

10I et 10P pour 313 m³ (parcours Vitae)

	6P	pour 250 m ³
	19R	pour 100 m ³
	18	pour 800 m ³
en +	20R	pour 700 m ³ (retiré de la vente en 2015)

L'affouage sera réalisé sur les parcelles 18, 19, 20R et 6P, et concernera les houppiers et les petits pieds.

Mourad MAKSOU : « Pourquoi est ce que la parcelle 19 est prévue à la coupe ? »

Jean-Claude GIRARD : « Sur proposition de l'Office National des Forêts... ».

Jean-Claude GIRARD spécifie également qu'il y a 16 hêtres malades à abattre au niveau du parcours sportif par les bûcherons de l'Office National des Forêts. En fonction de leur état sanitaire, ils seront vendus sur pièce ou fabriqués en bois de chauffage.

Monsieur Jean-Claude GIRARD rappelle au Conseil Municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de Bavans, d'une surface de 323 ha étant *susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution*, elle relève du Régime forestier ;

- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil Municipal et arrêté par le Préfet en date du 05 avril 2005. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;

- la mise en œuvre du régime forestier implique pour la Commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, **Monsieur Jean-Claude GIRARD** invite le Conseil Municipal à délibérer sur l'assiette des coupes 2016 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées des parcelles et des chablis.

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;

Considérant le tableau d'assiette des coupes proposé par l'ONF pour la campagne 2015-2016 (exercice 2016) ;

Considérant l'avis de la Commission « Urbanisme – Travaux – Forêt – Cimetière » formulé lors de sa réunion du 18 novembre 2015 ;

Le Conseil Municipal se prononce par : 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, sur l'assiette, la dévolution et la destination des coupes sur l'exercice 2016.

Monsieur Jean-Claude GIRARD présente également la vente de bois en contrat d'approvisionnement.

Mourad MAKSOU : « Quels sont les avantages réels de la Commune en passant par ce contrat ? »

Jean-Claude GIRARD : « Sur les conseils de l'Office National des Forêts, c'est une première sachant qu'il y a au moins 4 scieries locales qui demandent à s'approvisionner en bois de qualité, prêt à être chargé, avec une garantie de prix supérieure à ce qui se pratique dans les ventes ordinaires »

Mourad MAKSOU : « On peut connaître les tarifs pratiqués ? »

Jean-Claude GIRARD : « Il n'y a pas eu de mise en vente pour l'instant mais on peut espérer un tarif situé entre 60 et 80 € du mètre cube »

Mourad MAKSOU : « Je me demande si c'est vraiment avantageux quand il faut prendre en compte le coût du façonnage, du transport et des honoraires à l'Office National des Forêts »

Jean-Claude GIRARD : « La Commune de Bavans est la première à tester cette opération, on fera un point en cours de saison. De plus, on aura plus de bois à proposer aux affouagistes »

Jean-Claude GIRARD ajoute : « Je vous rappelle que le tirage au sort pour la vente du bois d'affouage aura lieu le samedi 19 décembre en mairie »

Par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION, le Conseil Municipal donne son accord pour la vente de gré à gré, par contrat d'approvisionnement de bois pour un volume prévisionnel de 800 m³.

En application de l'article L.214-6 du Code Forestier, l'ONF est le mandataire légal de la Commune pour conduire la négociation et conclure le contrat de vente. À cet effet, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tout document qui sera présenté à l'ONF pour la mise en œuvre de ce mandat.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que le contrat de vente soit conclu en application des articles L.214-7 et L.214-8 du Code Forestier relatif aux ventes de lots groupés. Conformément à l'article D.214-22 du Code Forestier, l'ONF reversera donc à la commune de Bavans la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées.

Pour mener à bien cette opération, le Conseil Municipal décide de confier à l'ONF une mission d'assistance et autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante avec l'ONF.

Opération façades

Dans le but d'aider à la valorisation du patrimoine urbain, la Commune accorde une subvention aux particuliers qui rénovent leurs façades.

Un périmètre éligible a été arrêté par le Conseil Municipal en séance du 13 décembre 2012 (RD 663, Émaillerie, route d'accès au Mont-Bart, rues du Puits, des Lilas, Bellevue, des Fleurs, de la Vieille Vie, de l'Étoile, de la Mairie, de la Dîme).

Le respect des critères suivants conditionne l'attribution de l'aide communale :

- Seules les façades vues de l'espace public sont aidées,
- Respect des préconisations du Conseil Couleur,
- Travaux concernant l'intégralité des façades,
- Travaux réalisés par des entreprises ou artisans régulièrement inscrits au registre du Commerce,
- Garantie décennale obligatoire,
- Montant des attributions : 15% du montant H.T. de la facture avec un plafond de 2 000 €.

La Commission propose au Conseil Municipal les modifications ou aménagements complémentaires suivants :

- Habitation en bordure de rue,
- Ne sont retenus que les travaux de ravalement à l'exclusion des travaux de remise en état des façades, ouvrants, entourages de propriétés, ...

Cette délibération fixe les règles d'attribution des subventions pour une durée de 2 ans soit 2016 et 2017.

Deux dossiers sont en cours :

- Habitation 17 rue des Fleurs,
- Habitation 25 rue des Cerisiers.

Jean-Pierre LOUYS : « En ce qui concerne les critères, faut-il prendre en considération uniquement les maisons situées en bordure de route ? »

Jean-Claude GIRARD spécifie : « Les maisons visibles depuis la route »

Pierre CLAUDON : « C'est la Commission qui donnera un avis ? »

Jean-Claude GIRARD : « Oui, c'est bien ça ! »

Avis du Conseil Municipal : 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

Divers

- Travaux en attente :

- Réparation des plaques de granit de l'entrée de la mairie (coût 3 200 €),
- Pose de table, banc et poubelle, rue Champerriet (à proximité de Colruyt),
- Ralentisseurs – Parkings rue des Aubépines pour sécuriser les abords de l'école primaire Radreau
- Remplacement d'un panneau de signalisation en mauvais état rue Lelache, à proximité de l'impasse Richard (à voir).

- Prévisions 2016 :

- Une réflexion est en cours pour la réalisation d'un bâtiment de stockage de matériel à proximité de la Place des Fêtes (demande de l'Amicale des Associations),
- Achat d'un système de balayage adaptable sur le tracteur (13 500 €) et divers outillages.

La Commission se prononcera en fonction des crédits dont elle disposera au budget 2016.

Rappel de la proposition de la Commission en date du 04/09/2015 : obtenir l'inscription de 15 000 € pour le matériel, et 100 à 150 000 € pour les voiries et bâtiments.

- Demande d'autorisation de travaux :

- FAURECIA : places de stationnement en bordure de la route d'accès à l'usine,
 - Copropriétaires rue des Coquelicots : aménagement de 8 places de stationnement devant l'immeuble.
- Avis favorable de la Commission.

III – Décisions

- Décision 12/2015 : Signature du Bail de location d'un local communal comprenant une cave, situé 06 rue des Écoles, avec Madame JEANNIN Martine.

- Décision 13/2015 : Signature du Bail de location d'un local communal comprenant un garage, situé 08 rue des Écoles, avec Madame JEANNIN Martine.

- Décision 14/2015 : Réalisation d'un Contrat de Prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le préfinancement des attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

- Décision 15/2015 : Signature de la Convention de location de chasse avec l'A.C.C.A. de Bavans.

IV – Divers

- Motion de soutien – Trésorerie de Sainte-Suzanne

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Direction des Finances Publiques a un projet de transfert de la Trésorerie de Montbéliard et des Deux Vallées sise à Sainte Suzanne, vers Sochaux.

Elle rappelle que le Syndicat de la Trésorerie de Montbéliard et des Deux Vallées est composé de 19 Communes. L'investissement important consenti, à la demande de l'État, par les 19 Communes, toutes modestes, a eu pour seul et unique but de fournir des locaux à la Trésorerie.

Le bâtiment qui abrite la Trésorerie est propriété du Syndicat. Il est de construction récente (1995), régulièrement entretenu (chauffage remis à neuf en 2014), climatisé, sécurisé (sas d'entrée, caméra), fonctionnel (aménagé, sur conseil des Services de l'État, pour y recevoir une Trésorerie), d'accessibilité aisée y compris pour des personnes à mobilité réduite, à proximité des 19 communes qui y sont gérées.

Madame le Maire ajoute que :

- le transfert à Sochaux perturberait fortement le rôle de conseil rendu par la Trésorerie, conseil indispensable à des Communes principalement rurales,
- les employés communaux s'y rendent régulièrement pour acheminer les documents comptables et réalisent ainsi des économies de frais postaux,
- le transfert à Sochaux alourdirait le déséquilibre d'implantation des services de l'État, en défaveur des Communes rurales.

Lors de la séance du 13 octobre 2015, le Conseil Syndical de la Trésorerie de Montbéliard et des Deux Vallées a voté une motion pour la sauvegarde de la Trésorerie sur la commune de Sainte-Suzanne.

Par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer contre le transfert de la Trésorerie de Montbéliard et des Deux Vallées dans les locaux de Sochaux,

- d'approuver la motion présentée par le Syndicat de la Trésorerie de Montbéliard et des Deux Vallées.

- Contrat de maintenance GFI – Logiciels GEOSPHERE

Madame le Maire précise qu'il s'agit du renouvellement d'un contrat de maintenance pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil Municipal, par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, autorise Madame le Maire à signer ce Contrat de maintenance.

- **Décision modificative** : pour information, il y a lieu d'effectuer un virement de crédits du chapitre 022- dépenses imprévues de fonctionnement au chapitre 012- charges de personnel.

- **La cérémonie des vœux** aura lieu le 08 janvier 2016 à 19h00 à la salle polyvalente.

- Le Centre Communal d'Action Sociale organise des vacances "Senior" (plus de 60 ans) en juin 2016 à Saint-Georges de Didonne (17).

Séance levée à 21 h 35